



L'an deux mille dix-huit, le mardi 4 septembre à 20 heures **30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

**Etaient Présents : M. LEROY Yvan - Mme BÉZIAN Maud - M. PERNIN David - Mme DECHELLE Diane**

**Mme DESCARREGA Hélène - Mme POULAIN- Mélanie - Mme VATTÉ Delphine - M. CAVÉ Jean-Marie - M. GIUSTI Christophe**

**Absents excusés : Mme FOSSE Christine - M. BRANLE Olivier.**

Monsieur CAVÉ Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### **TRAVAUX DE VOIRIE : ROUTE DE COURCELLES (PARTICIPATION DE LA COMMUNE)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que des travaux de voirie seront réalisés par la Communauté de communes du Vexin Normand rue d'Inval (entre la RD10 et le Pont de Courcelles).

Le montant de ces travaux est de 15 995.41 euros HT soit 19 194.49 euros TTC.

Ils nécessitent le déplacement d'une bouche à clé pour laquelle la commune doit participer à hauteur de 42.00 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

### **TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DU VICARIAT : (PARTICIPATION DE LA COMMUNE)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que des travaux de voirie sont nécessaires rue du Vicariat afin d'éviter que les eaux pluviales inondent certaines habitations dans cette rue.

Bien que ces travaux soient réalisés par la Communauté de communes du Vexin Normand, il reste à la charge de la commune de Neaufles Saint Martin la somme de 1 858.27 HT soit 2 229.93 TTC.

Après avoir délibéré, Le conseil à l'unanimité donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

### **RALENTISSEURS RUE DU BOIS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que différents dispositifs sont possibles pour réduire la vitesse rue du Bois pour les riverains avec des efficacités relatives et des coûts plus ou moins élevés, ainsi que des inconvénients pour les riverains.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité retient le ralentissement des véhicules par des chicanes composées d'un trottoir avec signalisation.

### **CONTRAT D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que le contrat d'un agent communal s'est terminé le 31 juillet 2018, et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement.

La personne l'ayant remplacé efficacement à différentes occasions et pouvant être embauchée dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences),

Monsieur Le Maire propose l'établissement d'un contrat d'un an avec horaires modulables à raison de 30h/semaine hors vacances scolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte et donne son accord à Monsieur Le Maire afin de signer tout document correspondant.

### **CONTRAT D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite à la démission d'un agent communal, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

La personne l'ayant remplacé efficacement à différentes occasions et pouvant être embauchée dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences),

Monsieur Le Maire propose l'établissement d'un contrat de 11 mois avec horaires modulables à raison de 35h/semaine hors vacances scolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte et donne son accord à Monsieur Le Maire afin de signer tout document correspondant.

### **CONTRAT DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que suite à un congé maladie puis maternité d'un adjoint administratif il est nécessaire de procéder à son remplacement temporaire.

La commune ayant reçu la candidature d'une personne ayant été secrétaire de mairie pendant plusieurs années et pouvant être embauchée dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences), Monsieur Le Maire propose l'établissement d'un contrat

d'un an à raison de 35 heures/semaine.

Ce contrat prend effet le 10 septembre 2018 pour une durée d'un an.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte et donne son accord à Monsieur Le Maire afin de signer tout document correspondant.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC COURCELLES LES GISORS**

Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'une convention a été mise en place en 2017 pour accueillir les enfants de la commune le mercredi à l'accueil de loisirs de Courcelles les Gisors.

Actuellement une vingtaine d'enfants de la commune fréquentent tous les mercredis ce centre de loisirs.

Monsieur Le Maire propose de renouveler cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à renouveler la convention pour l'année scolaire 2018 /2019 et à signer tout document correspondant.

### **ÉQUIPEMENT COUR DE L'ÉCOLE**

**Monsieur Le Maire expose que compte tenu d'avis négatifs émis par le bureau de contrôle VÉRITAS, une partie des jeux présents dans la cour des écoles a dû être démontée.**

**En vue de les remplacer,**

Après avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition de BOISDEXTER concernant l'achat d'un train modulaire de 10 éléments avec un tarif de 5 881.00 euros HT.

### **BAIL POUR NOUVEAU BOULANGER**

Monsieur Le Maire expose au Conseil que Monsieur Éric AUBERT a acquis le fonds de boulangerie de Monsieur PRUVREL au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

De ce fait il convient de refaire un bail de location avec réactualisation des éléments pris en compte dont le loyer fixé à 595.00 euros par mois soit 7 140.00 euros par an.

Cette location nécessite de refaire les diagnostics obligatoires en cas de location.

Compte tenu de l'état général des lieux nécessitant des travaux, le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'établissement d'un nouveau bail à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec perception du loyer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, date à laquelle le locataire devrait pouvoir ré ouvrir la boulangerie.

### **PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit refaire son plan communal de sauvegarde.

Documents précisant les risques possibles sur la commune avec leurs antériorités et mention des différents plans d'actions envisageables en cas de survenue d'un évènement important.

Ce document mentionne tous les équipements que la commune dispose, ainsi que les personnes mobilisables. Après présentation le Conseil à l'unanimité approuve le présent Plan Local de Sauvegarde qui sera validé par Monsieur Le Maire.

### **PRESENTATION DU VISUEL POUR BÂTIMENT TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire présente le montage image du nouveau bâtiment technique proposé par l'architecte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil valide cette esquisse avec adjonction d'un auvent rappelant la toiture.

La séance est levée à 22h30